

Justice
Services correctionnels

**ÉTABLISSEMENT POUR JEUNES
DÉLINQUANTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE**
WATERVILLE, COMTÉ DE KINGS (N.-É.)



Adresse postale : C.P. 100
1442 County Home Road
Waterville (N.-É.)
B0P 1V0

Téléphone : 902-538-8071
Télec. : 902-538-7405

Cher parent,
Cher tuteur,

L'information qui suit sur l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse vous est fournie pour que vous compreniez les buts de l'établissement et l'établissement lui-même.

Le personnel de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse possède des habiletés diverses pour aborder les problèmes particuliers des résidents de l'établissement. Il travaille en équipe pour offrir aux résidents de la formation sur les plans éducatif, professionnel, récréatif et social et sur les aptitudes de vie.

Le personnel comprend des délégués à la jeunesse, des travailleurs assignés aux programmes et des employés à l'administration et aux services de soutien.

Les résidents sont logés dans des unités qui comptent douze chambres individuelles. Les repas sont servis trois fois par jour : le petit déjeuner est servi dans l'unité, le déjeuner et le souper sont servis dans la salle à manger. Les fins de semaine et les jours fériés, on sert un brunch et le souper.

Les programmes sont obligatoires. Les résidents apprennent à accepter la responsabilité de leur comportement et sont tenus responsables de leurs gestes.

L'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse est un établissement correctionnel chargé de garder incarcérés les jeunes résidents et d'en avoir soin. Pour s'assurer que tous les résidents vivent dans un environnement sécuritaire, il faut procéder à des fouilles.

Les résidents peuvent consulter un ombudsman pour veiller à ce que leurs droits soient protégés. Si une allégation est portée contre un membre du personnel par des résidents, les parents en sont avisés et ils sont tenus informés.

Si vous avez des questions concernant l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse, veuillez communiquer avec le bureau du directeur général principal.

ROUTINE QUOTIDIENNE

- La journée commence à 7 h 15 en semaine et à 9 h 30 la fin de semaine pour tous les résidents. La journée comprend des périodes précises pour les programmes, le nettoyage, les repas et des moments de tranquillité.
- L'horaire de la fin de semaine compte plus d'activités récréatives, de même que des possibilités de visite de la part de la famille.

FOUILLES

- À titre de résident d'un établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse, votre enfant sera soumis à des fouilles pour s'assurer que les jeunes vivent dans un environnement sécuritaire.
- Les fouilles sont nécessaires pour :
 - ▶ empêcher que des articles ou des produits passent en contrebande d'un endroit à l'autre de l'établissement ou empêcher leur introduction dans l'établissement ou leur sortie de l'établissement;
 - ▶ prévenir les risques pour la santé;
 - ▶ protéger les résidents et le personnel.

CONSEILLER JURIDIQUE

- Les résidents sont autorisés à communiquer avec leur avocat durant les heures normales de travail. Le numéro de téléphone des avocats de l'aide juridique est fourni aux jeunes qui doivent avoir recours à l'aide juridique.

OMBUDSMAN

- Tous les résidents peuvent consulter un ombudsman pour veiller à ce que leurs droits soient protégés.
- Si les résidents ont des problèmes et qu'ils ne sont pas satisfaits du processus interne de plainte ou de grief, ils peuvent communiquer avec l'ombudsman.
- Les résidents peuvent téléphoner ou écrire à l'ombudsman ou le rencontrer sur place à l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse. Toutes les discussions avec l'ombudsman sont confidentielles. L'ombudsman se rend à l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse une fois par mois.

LOISIRS ET RÉCRÉATION

- Le programme est conçu pour présenter aux résidents différents loisirs structurés afin de promouvoir un mode de vie sain et actif et de développer encore plus les habiletés interpersonnelles. Les activités comprennent : la natation, des sports, des activités récréatives à l'extérieure et le conditionnement physique, de même que des congés de réintégration en groupe pour les résidents admissibles (camping, canotage, randonnée, patinage). Il y a des activités spéciales tout au long de l'année. Chaque unité met à la disposition des résidents du matériel de lecture-détente.

CONGÉS DE RÉINTÉGRATION

- Les résidents qui purgent une peine peuvent faire une demande de congé de réintégration. Ce sont de courtes sorties pour des raisons médicales, humanitaires ou de réhabilitation. Il faut répondre à certains critères pour qu'un congé de réintégration soit approuvé. La politique de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse stipule que les résidents doivent payer leur propre transport quand ils vont dans leur famille pour un congé de réintégration.
- ***Au besoin, l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse fournit le transport aux résidents dont la détention prend fin.***

SOINS DE SANTÉ

- Il y a un infirmier autorisé en service tous les jours pour répondre aux besoins en santé des résidents. Un médecin contractuel offre des services sur appel 24 heures par jour en plus de tenir des cliniques sur place au besoin. Des services psychologiques sont aussi offerts sur place. Le but est de fournir aux jeunes résidents des soins de santé primaires et des soins de santé mentale de haute qualité.

GESTION DE CAS

- Les besoins des résidents sont évalués et un plan de réintégration individualisé est élaboré dans les 2 à 3 semaines qui suivent l'admission des jeunes délinquants à l'établissement. Une fois qu'un résident est admis à une unité résidentielle, un délégué à la jeunesse lui est assigné et celui-ci travaille étroitement avec lui pour mettre le plan en œuvre et l'amener plus loin. Des buts précis sont établis et passés en revue officiellement chaque mois. Les rencontres individualisées entre chaque résident et le délégué à la jeunesse qui lui est assigné sont une partie importante du processus.

AUMÔNERIE

- Des aumôniers offrent une aide spirituelle et du soutien aux familles quand elles en font la demande. Chaque semaine, il y a un service religieux protestant et catholique dans la chapelle de l'établissement pour ceux et celles qui désirent y assister.

VISITES

- L'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse encourage la communication avec la famille parce que la communication fait partie intégrante du plan de réintégration des résidents. L'établissement peut contribuer financièrement au transport si la famille a besoin d'une aide financière. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec le bureau du surveillant de l'unité.
 - ▶ Pour prendre des dispositions pour une visite, veuillez composer le 902-538-8071.
 - ▶ Chaque résident a droit à une visite par fin de semaine, soit le samedi ou le dimanche, de 12 h 45 à 15 h 45.
 - ▶ Des dispositions spéciales pour une visite peuvent être prises auprès du surveillant de l'unité ou de l'officier de garde. Les visiteurs autorisés sont les parents ou tuteurs, les frères et sœurs et les enfants du résident/de la résidente, son amie ou ami de cœur, ses grands-parents, ses tantes et ses oncles.
 - ▶ Les visiteurs doivent être âgés d'au moins 19 ans à moins d'être accompagnés par les parents ou le tuteur du résident.
 - ▶ Les articles acceptés pour les résidents durant les visites sont : des vêtements, des CD scellés (sans mention de langage explicite), de l'argent, des photos, des lettres, des bijoux (avec certaines restrictions) et du matériel pédagogique.
 - ▶ L'argent comptant, les mandats et les chèques certifiés sont les seules formes d'argent acceptées pour les résidents. **Les chèques personnels ne sont pas acceptés.**
 - ▶ Le personnel de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse peut demander aux visiteurs de présenter une carte d'identité.
 - ▶ Les résidents peuvent avoir un maximum de 4 visiteurs à la fois.
 - ▶ L'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse est un établissement non-fumeurs. Dans des circonstances normales, les visites sont annulées quand les résidents font l'objet d'une sanction.

CORRESPONDANCE

- Chaque résident peut recevoir un nombre illimité de lettres acheminées par le service canadien des postes. Les résidents doivent payer les timbres pour le courrier qu'ils mettent à la poste. Ils peuvent se procurer des enveloppes préaffranchies à la cantine de l'établissement.

APPELS TÉLÉPHONIQUES

- Au moment de l'admission d'un jeune, les parents ou les tuteurs de ce dernier sont avisés par le personnel, et le jeune résident a l'occasion de leur parler.
- Chaque résident a droit à deux appels personnels par semaine. Cela comprend les appels entrants et sortants. Les appels de sortie doivent être à frais virés.
- Les résidents ne peuvent pas toujours venir au téléphone en raison des exigences des programmes et des horaires.
- Quand vous téléphonez à l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse, veuillez vous identifier et donner le nom du résident et le numéro de son unité si vous le connaissez.
- Les résidents sont autorisés à utiliser les cartes d'appel Call Me pour faire des appels interurbains. C'est moins coûteux que de faire des appels à frais virés. Les résidents peuvent aussi utiliser des cartes d'appels prépayés. **L'utilisation de cartes d'appel ordinaires n'est pas autorisée.** Composez le 1-800-565-2273 pour plus de renseignements sur ces types de cartes.
- Les appels téléphoniques aux avocats, aux travailleurs sociaux, à l'ombudsman et à d'autres professionnels ne comptent pas comme appels personnels.

PRIME DE MOTIVATION, COMPTE EN FIDUCIE, CANTINE

- Chaque résident peut gagner jusqu'à 1,00 \$ par jour à condition de participer aux programmes et d'avoir un comportement satisfaisant.
- Cet argent, en plus de tout autre montant d'argent personnel du résident, est placé dans un compte en fiducie. Une fois par semaine, le résident peut utiliser une partie de cet argent (maximum de 14 \$) pour faire des achats à la cantine.

- Parmi les articles vendus à la cantine, il y a du papier à lettre, des enveloppes affranchies, des grignotines et des produits d'hygiène et de beauté spéciaux.

SERVICES

- Tous les produits de soins personnels usuels (crème à raser, savon, shampoing, dentifrice, brosses à dents, déodorant, produits d'hygiène féminine, serviettes) sont fournis aux résidents. D'autres produits sont en vente à la cantine.
- Si un résident n'a pas suffisamment de vêtements personnels, l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse fournira jusqu'à 3 ensembles de vêtements.

PROGRAMMES

Les programmes de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse visent à :

- améliorer la compréhension qu'ont les résidents de leur comportement et de leurs problèmes personnels;
- améliorer leur habileté à mesurer leurs gestes et à prendre de meilleures décisions;
- améliorer leurs habiletés interpersonnelles;
- améliorer les occasions pour les résidents de développer des aptitudes à l'étude et d'acquérir des habiletés professionnelles;
- promouvoir une image de soi positive par l'établissement et l'atteinte de buts.

APTITUDES SOCIALES ET APTITUDES DE VIE

- Des séances individuelles et en groupe portent sur des besoins divers, notamment la maîtrise de la colère, la résolution de problèmes, le raisonnement moral, la communication et les relations. Les programmes sont conçus pour promouvoir des changements positifs et préparer les résidents à leur réintégration dans la vie en société.

ÉDUCATION

- Des cours du programme scolaire régulier sont offerts, de même que des cours d'appoint et du mentorat en alphabétisation. Des programmes éducatifs individualisés sont conçus pour répondre aux besoins des résidents. Tous les résidents ont accès à une formation accrédité grâce aux cours par correspondance ou à des programmes avec enseignants. Des ordinateurs sont disponibles comme ressource éducative.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les programmes de cuisine et d'entretien offrent une expérience de travail pratique. Une formation d'aptitude à l'emploi est également offerte.

CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL ET DE DROGUES

- Les résidents participent à des séances individuelles et de groupe qui aident les jeunes aux prises avec des problèmes de dépendance et qui les éduquent à ce sujet. Quand c'est possible, le programme offre aussi de l'aide aux jeunes qui sont remis en liberté et qui retournent dans la collectivité (p. ex. par l'entremise des AA et de l'ACNA).